



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 16 août 2012, à 20 h, à la mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2012- 129 OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h 35.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire  
Jean-Pierre Lacoursière, conseiller  
Jacques Caron, conseiller  
Johanne Guimond, conseillère  
Stéphane Dusablon, conseiller  
Gilbert Lemelin, conseiller  
Régis Lemay, conseiller

Aucune personne n'est présente à l'assemblée.

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,  
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que la séance extraordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE au 3870 chemin de Tilly, à 20 h

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Renonciation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
3. Acquisition d'une structure d'acier pour un garage municipal
4. Avis de motion
5. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité.

## 2. Renonciation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

### 2012-130 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Jacques Caron, conseiller,  
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

Une réunion extraordinaire a été convoquée par Mme Diane Laroche, directrice générale, afin d'adopter une résolution concernant l'achat d'une structure pour ériger un garage municipal. Les membres du conseil ont renoncé, à l'unanimité et par écrit, à l'avis de convocation (article 153 du Code municipal du Québec).

Il est résolu que le conseil municipal accepte l'ordre du jour, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.



### 3. Acquisition d'une structure d'acier pour un garage municipal

#### 2012-131 ACQUISITION D'UNE STRUCTURE D'ACIER POUR UN GARAGE MUNICIPAL

Résolution de la Municipalité concernant l'acquisition d'une structure d'acier de 30 pieds par 50 pieds pour l'installation d'un garage municipal de la compagnie Allied Steel Building.

ATTENDU QUE la compagnie Allied Steel Building désire liquider ses inventaires de structures préfabriquées;

ATTENDU QUE la Municipalité désire construire un garage municipal d'ici cet automne et que cette opportunité apporterait une réduction des coûts de construction;

ATTENDU QU' une soumission a été déposée à la Municipalité pour la somme de 23 842 \$, plus les taxes et frais de *broker* pour la structure incluant la tôle de couverture du toit et des murs;

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,  
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise Mme Diane Laroche, directrice générale, à signer le bon de commande n° 201773 joint en annexe, déposé par Allied Steel Building en date du 16 août 2012 pour l'acquisition d'une structure d'acier de 30 pieds par 50 pieds, pour la somme de 23 842 \$, plus les taxes et frais de *broker*;

QUE le conseil municipal autorise la dépense et le paiement de la dépense;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à verser une avance de 4 000 \$ à même la carte de crédit Visa Desjardins à la compagnie Allied Steel Building;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à verser la balance lors de la livraison.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

Voir Annexe I

### 4. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Gilbert Lemelin, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt afin d'effectuer des travaux de construction d'un garage municipal, des travaux de remblai, l'installation d'une clôture, l'installation d'une fosse septique et le creusage d'un puits. Le règlement autorisera la Municipalité à emprunter pour payer les coûts des travaux et imposer une taxe spéciale pour rembourser le montant de l'emprunt.



**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2012-132 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,  
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 40.

Adopté à l'unanimité.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Ghislain Daigle  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Laroche  
Directrice générale